



DIE GEBIRGSKANTONE

Regierungskonferenz der Gebirgskantone
Conférence gouvernementale des cantons alpins
Conferenza dei governi dei cantoni alpini
Conferenza da las regenzas dals chantuns alpins

Communiqué de presse du 05.09.2025

NON à l'introduction d'un nouvel impôt réel

Le nouvel impôt réel soumis à votation le 28 septembre 2025 est une fausse solution irresponsable, injuste et mal conçue. De plus, le projet crée de fausses incitations et entraîne des dommages économiques. La Conférence gouvernementale des cantons alpins dit donc résolument NON à l'introduction d'un nouvel impôt réel.

Irresponsable

Le changement de système envisagé pour l'imposition de la propriété du logement est irresponsable du point de vue de la politique financière. Avec un manque à gagner d'environ 1,8 milliard de francs pour la Confédération, les cantons et les communes, il est tout sauf supportable. En période de programmes d'économies et de charges croissantes, une telle mesure est tout simplement irresponsable et met en danger la stabilité financière de la Confédération, des cantons et des communes.

Les pertes qui se profilent devraient être compensées par des coupes ou par l'augmentation d'autres impôts. Cet aspect a toujours été occulté dans les discussions menées jusqu'à présent sur l'abolition de la valeur locative. En d'autres termes, le changement complet du système d'imposition de la valeur locative décidé par le Parlement fédéral ne se fera pas au « tarif zéro ».

Injuste

Dans les cantons alpins et de tourisme, les pertes de recettes se cumuleraient pour les résidences principales et secondaires. Ils seraient ainsi touchés de manière disproportionnée par le changement de système prévu pour l'imposition de la propriété du logement. Les pertes de recettes cumulées s'élèveraient à environ 277 millions de francs. Il s'agit d'environ 125 millions de francs pour les résidences principales et d'environ 153 millions de francs pour les résidences secondaires, dont environ 150 millions de francs pour les seuls cantons et communes des Grisons, du Valais et du Tessin. Le manque à gagner pour la Confédération, qui se répercuterait sur les cantons, n'est même pas pris en compte.

Mal conçue

La proposition d'introduire un nouvel impôt réel pour compenser les pertes de recettes liées aux résidences secondaires est une fausse solution mal conçue pour les raisons suivantes :

- *Premièrement*, les cantons devraient passer par l'ensemble du processus parlementaire, y compris les votes au sein de leurs parlements. Il en va de même, en partie, au niveau communal. Le succès de l'introduction d'un tel nouvel impôt dans deux processus parlementaires serait donc tout sauf assuré.
- *Deuxièmement*, un nouvel impôt réel soulèverait de nombreuses questions très complexes sur le plan juridique et de l'économie de procédure. Il en résulterait de nouvelles possibilités de contournement ou d'optimisation qui ne pourraient pas être résolues dans le cadre de l'exécution ou qui nécessiteraient un travail supplémentaire important. Il faudrait notamment clarifier le rapport entre l'actuel impôt foncier communal et le nouvel impôt réel. Le Parlement fédéral a renoncé à la responsabilité de se pencher de manière approfondie sur ces questions. A la place, il a rejeté cette responsabilité sur les cantons.
- *Troisièmement*, l'introduction d'un nouvel impôt réel ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de simplifier le système fiscal. A la place, il augmenterait la bureaucratie. Le large rejet par les cantons n'est donc pas surprenant.
- *Quatrièmement*, les pertes de recettes pour la Confédération ne peuvent pas être compensées par le nouvel impôt réel.

Nuisible pour l'économie nationale

Les travaux d'entretien ne seront plus déductibles après l'éventuel changement de système. Ce changement réduira donc la propension à investir dans l'entretien des immeubles. Cela aura un impact particulier sur les communautés de copropriété et de propriété par étages (PPE), dont les processus décisionnels sont souvent compliqués. Un arrêt des investissements aurait des répercussions significatives sur le secteur local et régional de la construction ainsi que sur les entreprises artisanales, qui constituent d'importants employeurs dans les cantons alpins. De nombreuses entreprises locales risqueraient ainsi de se voir privées des fondements économiques indispensables à la poursuite de leurs activités. La suppression de la prise en compte fiscale de l'entretien des immeubles réduit également l'incitation à effectuer tous les travaux au moyen de justificatifs et de factures écrits. Il est donc évident qu'il faut s'attendre à une augmentation du travail au noir. Ces dommages économiques ne doivent pas être sous-estimés.

Tableau :

Selon des estimations internes, les pertes de recettes dans les cantons alpins **et les communes** s'élèvent - notons-le, sans la part de l'impôt fédéral direct - à un total d'environ 277 millions de francs. Pour les résidences secondaires uniquement, il s'agirait d'environ 153 millions de francs. C'est substantiel !

	Pertes de recettes cantons		Pertes de recettes communes		Total
	Résidences principales	Résidences secondaires	Résidences principales	Résidences secondaires	
Grisons	11.0 mio.	39.0 mio.	9.0 mio.	30.0 mio.	89.0 mio.
Valais	10.0 mio.	25.0 mio.	10.0 mio.	25.0 mio.	70.0 mio.
Tessin	38.0 mio.	17.0 mio.	30.4 mio.	13.6 mio.	99.0 mio.
Uri	1.9 mio.	0.3 mio.	1.9 mio.	0.3 mio.	4.4 mio.
Glaris	1.0 mio.	0.0 mio.	1.1 mio.	0.0 mio.	2.1 mio.
Obwald	1.8 mio.	0.4 mio.	2.7 mio.	0.6 mio.	5.5 mio.
Nidwald	1.6 mio.	0.4 mio.	2.4 mio.	0.6 mio.	5.0 mio.
Appenzell- Rh. I.	1.0 mio.	0.2 mio.	0.9 mio.	0.2 mio.	2.3 mio.
TOTAL	66.3 mio.	82.3 mio.	58.4 mio.	70.3 mio.	277.3 mio.

Personne de référence :

Dr. Carmelia Maissen, conseillère d'Etat, présidente CGCA 081 / 257 36 01 carmelia.maissen@diem.gr.ch

Bref portrait de la Conférence gouvernementale des cantons alpins

La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) a été fondée en 1981. Elle regroupe aujourd'hui les gouvernements des cantons d'Uri, d'Obwald, de Nidwald, de Glaris, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, des Grisons, du Tessin et du Valais. Au départ, l'objectif de la CGCA se limitait à la coordination des questions liées à l'utilisation de la force hydraulique. Entre-temps, l'objectif de la CGCA a été élargi.

Aujourd'hui, elle vise la représentation commune de toutes les préoccupations et de tous les intérêts spécifiques à la montagne en Suisse et à l'étranger. En font notamment partie les thèmes de l'aménagement du territoire/tourisme, de l'énergie, des finances, des transports et de la politique extérieure (coopération avec les régions alpines proches de la frontière). La superficie des huit cantons réunis au sein de la CGCA correspond à 43,3% de la superficie totale de la Suisse. Environ 1,1 million de personnes, soit 13% de la population suisse, vivent dans les cantons de la CGCA. La densité moyenne de population dans le périmètre de la CGCA est d'environ 84 personnes par kilomètre carré (Suisse : 215 personnes/km).

Pour en savoir plus : www.gebirgskantone.ch